

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé

Perpignan, le 19 avril 2021

Objet : Parcours DPC des médecins hospitaliers

Monsieur le Ministre,

Les médecins hospitaliers reçoivent ces jours-ci une injonction à remplir leur parcours DPC. Ce courrier émanant de l'Ordre des Médecins, rappelant l'obligation de formation continue, laisse planer l'ombre du risque de sanction ordinale.

Cette injonction des pouvoirs publics à remplir ce parcours DPC dont vous-même avez reconnu, pendant le Ségur, qu'il était une usine à gaz dénuée d'efficacité, tombe au plus mauvais moment : le moment où les médecins hospitaliers déploient un investissement considérable en temps et en énergie dans la prise en charge des patients COVID (84 % des patients COVID sont pris en charge par l'hôpital public), dans des unités dédiées ou néo-crées comme les réanimations éphémères, tout en limitant au maximum les déprogrammations ; ils s'apprêtent, à l'issue de la vague actuelle, à s'investir encore pour rattraper le retard et limiter les pertes de chances dont nous commençons déjà à comprendre qu'il ne s'agit pas d'un vain mot.

Comme vous le savez, les médecins hospitaliers font tout leur possible pour se former à cette nouvelle épidémie, tant en termes scientifiques qu'organisationnels : séances de bibliographie, e-learning et autres visio-congrès, pendant et au-delà de leurs heures de travail. Les patients de 2021, COVID et non-COVID, sont *a priori* bien soignés, selon les données actuelles de la science.

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

Le SNPHARE regrette vivement que la formation continue des médecins n'ait pas fait l'objet de discussions lors du Ségur. Nous avons fait des propositions sur ce sujet dans le livre blanc « Demain, l'hôpital public » remis au Ministère pour ce Ségur (propositions 57 à 66)*, concernant particulièrement le temps réellement octroyé aux médecins et le financement de la formation, qui font actuellement cruellement défaut.

Le protocole d'accord, que notre intersyndicale Avenir Hospitalier/APH n'a pas signé pour les raisons que vous connaissez, rajoute *in extremis* le sujet de la formation : le point 2.2 du protocole d'accord concerne les modalités de formation, et indique des chantiers à ouvrir dès le premier semestre 2021.

Le SNPHARE demande donc

- **Un moratoire sur le décompte de la formation continue des médecins hospitaliers pendant la période de la crise sanitaire**, ce d'autant que les médecins ont très bien su se former et se transformer pour les nouvelles prises en charge liées à la crise COVID.
- **La mise en place des moyens indispensables à la formation continue des médecins**, notamment :
 - **Sanctuarisation de 15 jours de formation à tous les médecins hospitaliers**, quel que soit leur statut et leur contrat, et ce, dès la première année post-internat : ces 15 jours de formation doivent être non seulement sanctuarisés mais **obligatoires**, hors crise sanitaire
 - **Financement de la formation** via un budget DPC transparent dans chaque établissement, à **hauteur du financement dans le secteur privé**, soit 5 % du budget de la masse salariale ; communication au praticien, à l'Ordre des Médecins et aux Conseils Nationaux de l'argumentation d'un refus de financement de formation
 - **Simplification du parcours du DPC**
- **L'ouverture, dans le cadre d'un chantier post-Ségur, d'une concertation sur la formation continue des médecins, le DPC et les modalités de la recertification.**

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

Le SNPHARE rappelle qu'il attend toujours une date de rendez-vous pour évoquer

- le reclassement des praticiens hospitaliers et le chiffrage de la mesure de récupération des 4 ans d'ancienneté,
- le sujet de la permanence des soins.

Nous souhaitons également évoquer lors de ce rendez-vous le sujet crucial de la formation.

Dans l'attente de votre réponse, Monsieur le Ministre, je vous prie d'accepter mes salutations respectueuses.

Dr Anne Geffroy-Wernet, présidente du SNPHARE



* Le Livre Blanc du SNPHARE « Demain, l'hôpital public » est consultable sur notre site :
<https://snphare.fr/assets/media/demain-lhopital-segur-de-la-sante-2020-document-snphare.pdf>

Copies :

Madame Katia Julienne, Directrice générale de la DGOS
Madame Vanessa Fage-Moreel, Monsieur Marc Reynier, DGOS RH5
Monsieur Patrick Bouet, Président de l'Ordre des Médecins
Monsieur Bertrand Dureuil, Président du Conseil National Professionnel d'Anesthésie – Réanimation - Médecine péri-opératoire
Monsieur Olivier Goëau-Brissonnière, Président de la Fédération des Spécialités Médicales
Madame Eve Parier, Directrice du Centre National de Gestion